

Le Point Information Jeunesse, un lieu de ressources pour tous labellisé Service Public de l'Orientation.



## Le Point Information Jeunesse

Le P.I.J. est un espace d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de tous les publics (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, parents, enseignants, travailleurs sociaux...) sur le site de l'EPN Barbusse, cité 10, Place Lyautey à Sains-en-Gohelle.

L'accueil est gratuit, avec ou sans rendez-vous, individuel ou collectif **les Lundi et Vendredi de 9h à 13h**, **Mercredi et Jeudi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30**.

Vous aurez alors accès librement à une documentation actualisée dans des domaines variés (Etudes et Formations, Emploi et Formations Continue, Santé, Logement, Citoyenneté, Loisirs, Vacances, Sports, Europe et International...) et une mise à disposition de guides pratiques (Trouver un job ; Guide Logement, 16-30 en action ; Destination Belgique ; Destination Europe ; Destination Royaume Uni...).



## L'Espace Public Numérique



Grâce à l'Espace Public Numérique (EPN), une mise à disposition de l'espace multimédia permet l'accès à internet pour la recherche d'emploi et de formation, la réalisation et l'impression de documents (CV, lettres de motivation...) : **les Mercredi et Jeudi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30**.

## Les Mercredis de l'Information

Charline Denis, Informatrice Jeunesse, organise, des temps d'animation en partenariat avec les acteurs du territoire : Des animations thématiques dans les établissements scolaires (Santé, citoyenneté, jeu des métiers porteurs...):

**Mercredi 09 juillet 2014 - 14h/16h**

Aide à la réalisation de CV/Lettres de motivation ; Accès aux différents sites d'emploi.

Dès octobre 2014, tous les mercredis de 10h à 12h Ateliers de conseils et de techniques de recherche d'emploi ; Rédaction, mise en forme de CV et de lettres de motivation ; Création d'un espace emploi personnalisé sur internet ; Consultation des offres d'emploi via la sitotheque ; Exercices de simulation aux entretiens d'embauche.

## Le Service Public de l'Orientation



Dans le cadre du **Service Public de l'Orientation**, le PIJ vous propose une aide à la recherche d'information sur la formation initiale, l'emploi et la formation continue :

- organisation des études et la vie scolaire (le secondaire, le professionnel/technologique, le supérieur..., l'alternance, les internats, les aides financières...);
- accompagnement de stagiaires dans leur recherche d'entreprises ;
- différents secteurs d'activité, les différents profils et les diplômes qualifications correspondants ;
- formation continue (les dispositifs et les aides, les diplômes et les organismes...);
- emploi : les services d'accompagnement à l'emploi, le droit du travail, des affichages actualisés d'offres d'emploi et de jobs saisonniers.

Permanence de Monsieur Jean Jacques LOOTEN, adjoint à l'emploi et à l'insertion **tous les jeudis matin sur rendez vous au 03/21/40/25/30**.

- Le PIJ vous propose également :
- une aide à la recherche d'information et un accompagnement sur la mobilité internationale (études et jobs à l'étranger, programmes européens...).
  - Un accompagnement de projets d'engagement et d'initiatives, de volontariat :
  - Information sur les dispositifs, les partenaires et les financements possibles (Service civique, Pacte Jeunesse et mesures Coup de pouce, Sacs Ados, FPH, ...);
  - Accompagnement méthodologique généraliste individualisé.

**Espace Public Numérique Louvre-Lens de Sains-en-Gohelle**

**École Élémentaire Henri BARBUSSE**

**CYBER BASE** Caisse d'Épargne

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

**Tél : 03.21.40.25.30**

**LOUVRE Lens**

**Point Information Jeunesse Service Public de l'Orientation**

**Service Public Orientation** en Nord - Pas de Calais

**INFORMATION JEUNESSE**

# La Gohellette

## N°1 - JUIN 2014



Le Journal d'Information de Sains-en-Gohelle

## EDITO



Transparence, rigueur, équité, solidarité sont les vocables que je vous propose d'appliquer à la gouvernance de la Commune pour les années à venir.

**Transparence** parce que je ne conçois pas que vous ne soyez pas informés de la gestion de la Commune.

**Rigueur** qui s'impose à nous par rapport à l'état dégradé des finances de la Commune.

**Équité** car je suis le Maire de tous les Sainsois.

**Solidarité** car les efforts à faire pour revenir à meilleure fortune et optimiser la pression fiscale passent par l'adhésion de tous les Sainsois.

Le conseil municipal se déroulera le 2 juillet à 18h à la Salle des Fêtes de manière à accueillir, avec un maximum de confort, toutes les personnes qui le souhaitent.

Avec les élus, nous nous tiendrons à votre disposition pour répondre aux questions d'intérêt général que vous voudrez bien nous poser.

Votre Maire, Alain DUBREUCQ

## ZOOM

Notre Commune possède sa page sur les réseaux sociaux.

En vous rendant sur le site de Sains-en-Gohelle ([www.sains-en-gohelle.fr](http://www.sains-en-gohelle.fr)), un lien vous permettra d'accéder directement, et sans inscription, à cette page d'information où vous retrouverez l'actualité de notre Ville, les événements, des reportages photographiques et toutes annotations utiles et sympathiques.



La page Facebook "VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE" c'est 600 personnes qui nous suivent officiellement (le profil étant public, impossible de connaître le nombre réel des utilisateurs la consultant).

**Fête Nationale**  
**13 Juillet - Halle des Sports**

**Dès 20 heures**

**Retransmission de la Finale de la Coupe du Monde sur Grand Ecran**

**Féerie Brésilienne**  
(Musique, chant, danse, capoeira, ...)

L'état des finances communales oblige la Municipalité à faire des choix difficiles... Aussi, n'y aura-t-il pas de feu d'artifice cette année dans notre Ville (coût : 5 000 € pour 12 minutes). Néanmoins, nous proposons une soirée d'animations qui conviendra aux amateurs tant de football que de rythmes brésiliens.

**Marchés Nocturnes**

**CHAQUE LUNDI DE JUILLET**

**De 18 heures à 22 heures**  
**ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES**

## Agenda

- Samedi 21 Juin - 20 h 15 Halle des Sports Gala de Danse de la section "New Dance"

- Samedi 21 Juin - Toute la journée Rues Jaurès, Claudel, Dupuich et Résidence Manneret Marché aux Puces de la Sarbacane
- Chaque Lundi de Juillet 18 heures à 22 heures Esplanade de la Salle des Fêtes Marché Nocturne

- Dimanche 13 Juillet Halle des Sports dès 20 heures Retransmission de la Finale de la Coupe du Monde sur Ecran Géant et Spectacle Brésilien

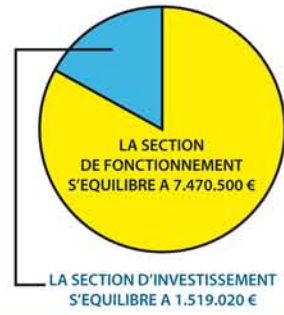
- Dimanche 20 Juillet Toute la Journée Centre Ville Brocante de l'A.S.F.L.

15 Juillet : Date limite pour déposer votre candidature au Comité de Quartier

# LE BUDGET PRIMITIF

Le budget 2014 de la Commune de Sains-en-Gohelle, est équilibré, en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, ce qui est obligatoire. Le schéma présenté sous forme de « camembert » est clair et précis. Cependant il est important de vous présenter les grandes lignes de chaque chapitre.

LE BUDGET PRIMITIF 2014  
S'ÉQUILIBRE A 8.989.520 €



# AINSI VA LA VIE

## Naissances :

Nohan TISON né le 24 décembre à Divion, Célasse DUVAL né le 6 janvier à Beuvry, Maxence FROPIER né le 8 janvier à Beuvry, Léo MACAUX né le 13 janvier à Liévin, Valentin POLOMSKI né le 13 janvier à Beuvry, Louna DEMOLIN, née le 13 janvier à Divion, Lola DEGREAUX née le 16 janvier à Lens, Emma LEFLOND née le 17 janvier à Lens, Hanaé HUTCHINSON née le 6 février à Lens, Léandre MONSAURET né le 14 février à Lens, Paul DESMADRILLE né le 2 mars à Lens, Keylia KACZOR née le 11 mars à Liévin, Shanna DUVIVIER née le 20 mars à Beuvry, Baptiste DAVID né le 23 mars à Lens, Mathéo VILAIN né le 26 mars à Lens, Mahina KÉBÉ née le 3 avril à Béthune, Lilou LELONG née le 6 avril à Divion, Zoé GABRYS née le 9 avril à Beuvry, Sacha RIBEIRO DE LIMA née le 10 avril à Lens, Rosie LHOTE née le 15 avril à Lens, Elise DAUBRISSÉ née le 19 avril à Divion, Emmy DRYGLAS née le 20 avril à Liévin, Maël ROUSSEL né le 20 avril à Beuvry, Margot LE MERRER née le 21 avril à Lens, Nolhan VIEIRA DA SYLVA né le 23 avril à Lens, Aidan BILLAUT SABLON né le 30 avril à Divion, Elizio CAMPIONE né le 2 mai à Lens, Logan GOSSELIN né le 7 mai à Béthune, Ziyen ZACZKOWSKI né le 10 mai à Liévin, Nathan FLAHAUT né le 14 mai à Beuvry, Rose BOURSIER née le 17 mai à Lens, Clément GAUMÉ né le 22 mai à Liévin.

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

"Le social a pour objectif d'accompagner les personnes vers l'autonomie, pas de faire de l'assistantat"

« Je m'engage dans cette voie en concertation étroite avec les services de l'Etat, du Conseil Général, des associations et des œuvres caritatives de Sains-en-Gohelle. »

Jean-Jacques CAPELLE,  
Adjoint délégué aux Affaires Sociales



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique distincte de la Commune. C'est un organisme reconnu d'utilité publique, financé par des subventions de la ville, du Conseil Général et par des dons.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les partenaires institutionnels (Conseil Général - Caisse d'Allocations Familiales) et privés, notamment avec le monde associatif qui œuvre sur le plan caritatif et pour la lutte contre l'exclusion.

Le C.C.A.S. a un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de négociation et d'action en faveur des personnes en difficultés sociales réelles.

Il existe deux types d'aides :

- **Les aides légales** : allocation compensatrice pour tierce personne, allocation personnalisée d'autonomie, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation adulte handicapé, instruction du dossier d'aide-ménagère, le fonds de solidarité énergie, le fonds solidarité logement, ...

- **Les aides facultatives** : elles concernent tout administré sainsois démuné ou en difficulté selon les critères d'éligibilité du centre communal d'action sociale : conditions de ressources, domiciliation sur la commune depuis au moins trois mois. Cette aide n'est pas systématique, elle est accordée à la suite de l'instruction du dossier étudié en commission consultative regroupant six membres (deux commissions par mois).

Ces aides facultatives regroupent : aides sur les factures d'eau, de gaz et d'électricité - aides alimentaires - aide sur le loyer - aide sur les frais funéraires - aide sur la restauration scolaire - aide sur les centres de loisirs - secours en espèces...

Le conseil d'administration du CCAS de Sains-en-Gohelle se compose de 13 personnes : un président (Alain DUBREUCQ) en sa qualité de Maire, un vice-président (Jean-Jacques CAPELLE) adjoint aux affaires sociales, plus 5 membres élus du conseil municipal. A ceux-ci s'ajoutent 6 membres nommés par le Maire choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Le conseil d'administration définit notamment les modalités et priorités d'attribution des aides facultatives. Il règle par ses délibérations les décisions qui concernent le Centre d'Action Sociale. Les délibérations sont soumises au contrôle de légalité, tout comme pour le Conseil Municipal.

Depuis notre investiture, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises pour délibérer sur les sujets suivants :

• dans un souci d'égalité, **création d'une commission consultative de six représentants** pour attribuer les aides facultatives. L'aide doit bénéficier à toute personne se trouvant dans une situation comparable (étude des dossiers en concertation avec les partenaires sociaux) ;

• **les bons d'alimentation** sont ramenés à 40 euros/par mois au lieu de 80 euros selon un barème des revenus. En revanche, le conseil d'administration favorise les familles démunies par une prise en charge complète de la cantine pour les écoles maternelles et primaires (en ce qui concerne le collège ou les lycées les familles sont dirigées vers l'assistante sociale de ces établissements pour bénéficier de ces mêmes avantages). Nous privilégions un repas complet pour les enfants ;

• **les colis** : suppression des colis familles Noël qui n'ont plus lieu d'être puisque l'Etat verse une prime de Noël. Par contre une distribution de colis pour les personnes hospitalisées, handicapées et pour les personnes âgées de 70 ans et plus sera organisée pour les fêtes de fin d'année. Dans un souci d'économie le prix des colis sera légèrement revu à la baisse (- 25 %) ;

• **Le montant des prêts** remboursables en plusieurs mensualités et les secours pour événements graves seront limités à 500 euros ;

• **Les subventions** pour les classes de neige, vertes ou de mer sont inchangées (barème suivant imposition) ;

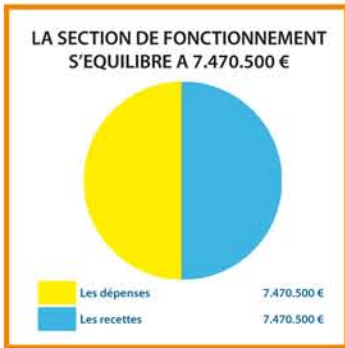
• **Restauration des acacias** : par un souci d'économie de personnel (deux employées municipales mises en place de 9H-15H pour un service de 13 à 18 couverts), le conseil d'administration propose trois solutions de remplacement à la Présidente de l'association Gaîté3 dont une proposition de la société API (les mêmes services avec un supplément des prix du repas de deux euros soixante hors boissons - sous réserve de 25 couverts). Ces trois propositions ont été déclinées. En conséquence le conseil d'administration réuni le 03 juin 2014 décide la fermeture de la restauration à compter du 1er juillet 2014 ;

• **Le banquet des aînés** est maintenu, mais l'âge est fixé à 65 ans l'année du banquet. Ce banquet sera convivial tout en évitant les dépenses onéreuses des années précédentes et la gabegie (coût 2013 animation musicale : 7 912 euros, cadeaux 6 102 euros, traiteur 13 059 euros). Une étude approfondie des dépenses sera étudiée par le conseil d'administration ;

• **Fermeture de la laverie sociale**, le remplacement de la machine industrielle s'élève à 7000 euros pour une utilisation très peu sollicitée ;

• **Le conseil d'administration** se félicite des leviers de gestion mis en place pour accroître l'efficacité des moyens financiers mis en œuvre dans le social (un compte-rendu financier sur l'utilisation des sommes engagées sera diffusé dans le journal de la Commune).

## QU'EST-CE QUE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ?

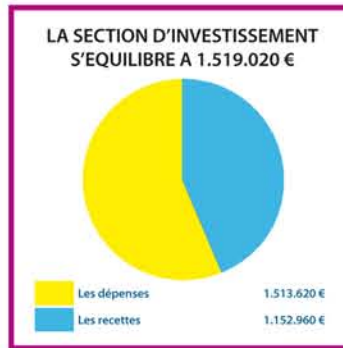


Les dépenses de fonctionnement reprennent les charges de personnel (salaires et charges patronales de tous les employés titulaires, vacataires, contrats aidés, saisonniers, animateurs des centres de loisirs...), les charges à caractère général (eau, électricité, gaz, carburant, fournitures scolaires, fournitures diverses...), les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...), les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts...).

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des dotations de l'Etat, en baisse ces dernières années, des impôts et taxes payés par les citoyens, l'excédent de l'année comptable précédente, des produits de service (participation des familles à la cantine, aux centres de loisirs...) pour les plus importantes.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées dans ce budget qui n'est autre qu'une prévision envisagée.

## QU'EST-CE QUE LE BUDGET D'INVESTISSEMENT ?



En ce qui concerne l'investissement, ce sont les dépenses et recettes, qui, contrairement à la section de fonctionnement, vont durer dans le temps. Par exemple, pour les dépenses, les gros travaux, les constructions, les rénovations... mais également, et très malheureusement, il reprend également les remboursements du capital de tous les emprunts.

Pour les recettes, ce sont essentiellement les subventions accordées pour des travaux d'investissement, le produit de vente de biens communaux, de l'excédent de fonctionnement (c'est-à-dire des recettes de fonctionnement qui ne sont pas utiles en fonctionnement et qui sont transférées en investissement pour permettre la réalisation de travaux), des dotations de l'Etat (ex. la taxe d'aménagement payée par un citoyen suite à la délivrance d'un permis de construire, la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2 qui est reversée par l'Etat...), et éventuellement un emprunt qui est inscrit, dans le budget présenté, uniquement dans le but d'équilibrer les dépenses et recettes et qui ne sera pas réalisé, suites aux nouvelles règles de dépenses mises en place par la nouvelle équipe Municipale.

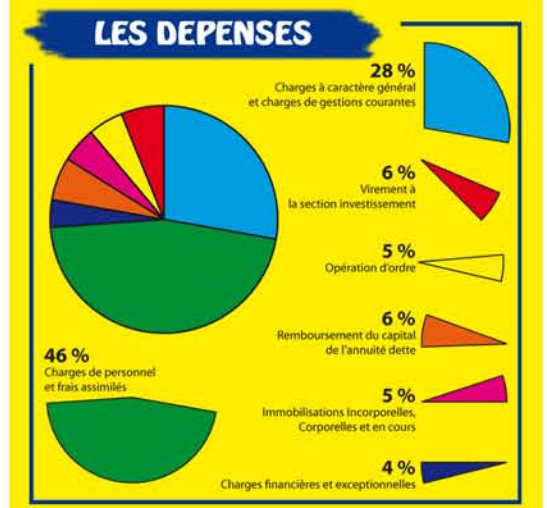
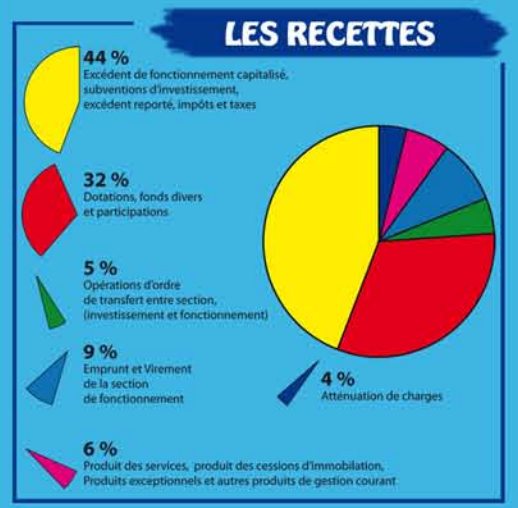
## Mariages :

Eric LEROY et Sandrine DELSART le 8 Mars, Julien RUDZKI et Mélisande MASSART le 12 avril, Pierre VANTORRE et Margot GEFROY le 26 avril, Nicolas ASSAL et Gaëlle SNIATECKI le 10 mai, Kévin STIEVENARD et Joyce LOMBART le 14 juin.

## Décès :

René TERLIER décédé le 28 décembre, Nadine WOJCIESZAK née LECLERC décédée le 6 février, Roger MONTEGNIES décédé le 26 février, Louise PECQUEUR née ROUSSEL décédée le 5 mars, Narcisse BALAVOINE décédé le 6 mars, Joseph MUSIOL décédé le 11 mars, Gilbert VASSALLE décédé le 20 mars, Jean-Claude COURCOL décédé le 2 avril, Véronique BACQUEVILLE-FAYEULE décédée le 19 avril, Auguste DESCAMPS décédé le 21 avril, Vanessa PARENT née DELORY décédée le 27 avril, Joseph BANACH décédé le 27 avril, Paule CLABAUT décédée le 7 mai, Léon GROCKI décédé le 18 mai, Michel COHET décédé le 27 mai.

## SAINS-EN-GOHELLE ... EN CHIFFRE



## La canicule et nous..



Dans le cadre du plan communal "CANICULE 2014", le Centre Communal d'Action Sociale est chargé de la mise en place d'actions en relation étroite avec les services de la Mairie.

Nous invitons toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, handicapées ou en grandes difficultés à s'inscrire soit par courrier au C.C.A.S., (1, rue de l'Egalité - 62114 - SAINS-EN-GOHELLE) ou en téléphonant au 03.21.44.94.15.

Chacun d'entre nous doit être sensibilisé, concerné et impliqué dans cette phase de communication en fournissant au C.C.A.S. les noms des personnes de votre voisinage ou de parents proches qui pourraient être en danger en cas de fortes chaleurs.

C'est un acte de solidarité et de citoyenneté. Merci pour eux.

Jean-Jacques CAPELLE,  
Adjoint délégué aux Affaires Sociales

Par manque de place, ce ne sont que les grandes lignes qui vous sont présentées ici. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent prendre connaissance du détail de toutes les dépenses et recettes en Mairie. Le budget est un document communicable à tout citoyen.